

Une charte pour entrepreneurs responsables

par Nathalie Pasquier



La charte Développement durable de la SG/SSE. Onze entreprises se sont déjà impliquées en ratifiant la charte.

immocharte

« Un bon tri à la source permet de revaloriser les déchets puis de les faire retourner dans le circuit de construction. »

En savoir plus

Société suisse des entrepreneurs, section Genève (SG/SSE)
Tel. +41 (0)22 949 18 18
ou sur www.sse-ge.ch

immocharte Une charte Développement durable impliquant des entreprises du gros œuvre vient d'être mise en place par la Section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs (SG/SSE). Onze entreprises sont d'ores et déjà signataires.

Le secteur du bâtiment et de la construction est l'un des plus concernés par les enjeux du développement durable : entre le stockage et l'évacuation des produits polluants et des déchets de chantier, en passant par la gestion des flux de véhicules générés par l'activité, l'utilisation de matériaux non recyclables et non valorisables... l'impact sur l'environnement est important. Au niveau national, la Suisse émet 55 millions de tonnes/an de CO₂ (source OFEV) dont 20 millions par le secteur du bâtiment, soit 40%, sans parler de la quantité de déchets que le secteur de la construction génère : un peu plus de 3 millions de tonnes/an dont 150 000 tonnes font l'objet d'un recyclage. En matière de politique climatique, ce secteur a donc un rôle important à jouer.

Un programme en trois volets

Aussi, la Section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs (SG/SSE) a planché durant une année sur l'élaboration d'une charte Développement durable impliquant les entreprises de la branche gros œuvre. En juin dernier, elle dévoilait les grandes lignes de son programme en présence du président du Conseil d'Etat, François Longchamp.

Les actions dans les entreprises ont été présentées par Dominique Genoud-Prachex, président de la Commission développement durable de la SG/SSE. Elles s'articulent autour des trois grands piliers du Développement durable comprenant les enjeux sociaux (équité sociale), économiques (maintien de la compétitivité) et proprement environnementaux (l'action humaine sur l'environnement).

Au niveau social, les entreprises sont encouragées à proposer des bilans de santé réguliers à leur personnel, à renforcer les mesures de sécurité, à assurer la formation continue des collaborateurs et à développer les emplois à long terme... Pour ce faire, la SG/SSE a mis en place sur son site une plateforme « Formation » destinée à ses membres. La compétitivité ne devant pas pâtir des actions environnementales, un volet économique invite chacun « à investir dans du matériel moins énergivore dans l'optique d'une réduction de la consommation des énergies fossiles », mais aussi à prendre conscience de l'impact sur la facture d'électricité, par exemple « en éteignant l'éclairage de la grue ». Les entreprises du gros œuvre sont aussi de plus en plus souvent amenées à jouer les conseillers auprès des architectes, ingénieurs et autres donneurs d'ordres. « Nous les rencontrons régulièrement afin d'harmoniser nos cahiers des charges avec la réalité du marché, explique Marco Casolo, directeur de Perrin-frères Genève, signataire de la charte, et lorsque nous le pouvons nous essayons même d'aller au-delà pour conserver un niveau d'exigence important! »

Une meilleure communication

Mais c'est avant tout sur la dimension environnementale que les changements sont les plus significatifs, car ils s'inscrivent dans le sens de la politique suisse en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (au moins 20% de réduction d'ici à 2020) et de l'objectif international visant à limiter le réchauffement à 2 degrés. « Nous sommes sensibilisés au développement durable depuis déjà plusieurs années et sommes très contrôlés, assure Marco Casolo, car les directives cantonales et fédérales imposent déjà à certaines entreprises du bâtiment des normes visant à réduire de 20% la facture énergétique. Nous avons beaucoup avancé dans la gestion des eaux de chantiers, la protection des sols et la réduction de la consommation d'énergie fossile.

« C'est au moment de la conception du bâti que 80% de l'énergie grise sont dépensés, explique Alain Pirat, secrétaire général de la SG/SSE. La communication à tous les échelons de la construction est donc fondamentale pour limiter l'impact de la construction. Les matériaux utilisés, béton ou bois, peuvent rapidement faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. » Sur les chantiers, la revalorisation des déchets est une priorité. « Les terrains sur Genève devenant rares ou très chers, nous sommes souvent amenés à rénover ou à améliorer le bâti existant en le rehaussant. Cela génère énormément de déchets, mais un bon tri à la source permet de les revaloriser puis de les faire retourner dans le circuit de construction, conclut Marco Casolo. »

« Fondée sur le volontariat, la charte n'impose rien, n'offre pas de label officiel (pour le moment), mais reste l'indicateur de la bonne volonté de la profession », précise Alain Pirat. Un audit annuel sera effectué par la SG/SSE pour s'assurer que les signataires ont bien respecté les engagements pris au cours de l'année. Une gageure qui ne devrait pas s'avérer bien difficile pour les 11 entreprises qui œuvrent chacune depuis plusieurs années en faveur du Développement durable! Pour en savoir plus sur la Société suisse des entrepreneurs (section Genève): Tel. +41 (0)22 949 18 18 ou sur www.sse-ge.ch ■

Publicité

